Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Parc des expositions d’Avignon, l’ambition d’un nouveau projet

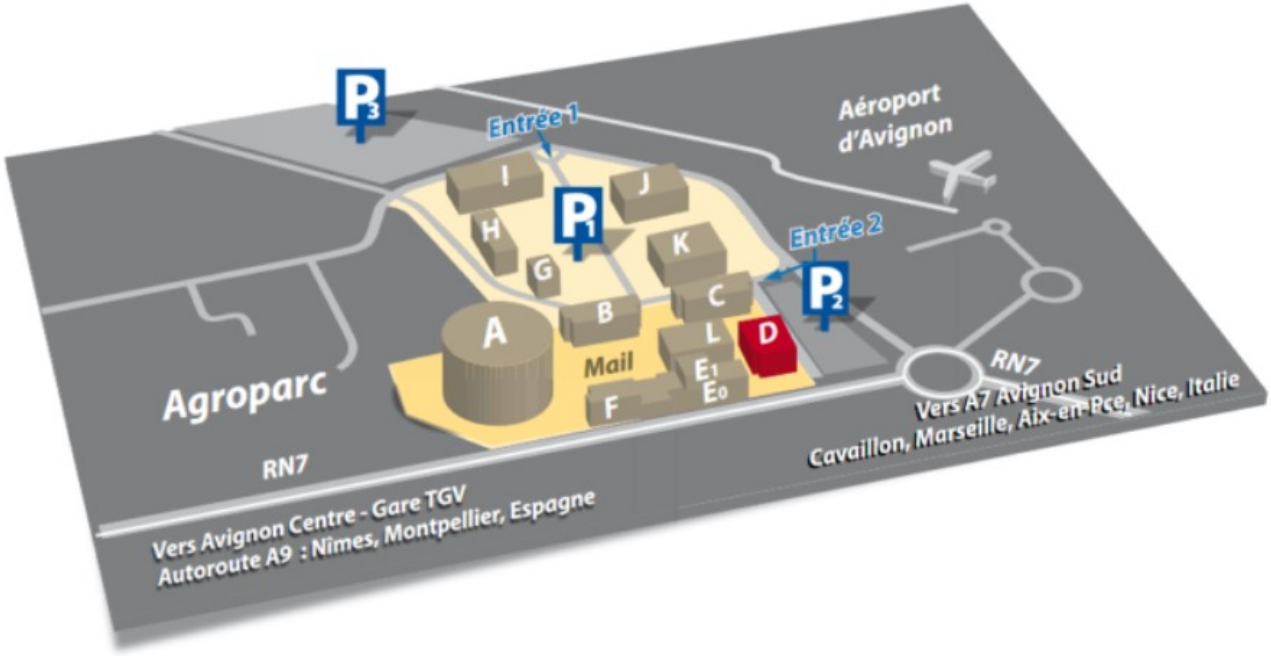


Lors du dernier Conseil municipal, Ville d’Avignon a dénoncé le bail emphytéotique qui liait l’exploitation du Parc des expositions à Avignon Tourisme, rompant la promesse qui s’étendait jusqu’en 2041. L’utilisation du lieu pourrait cesser le 31 décembre 2024.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Dans le détail
Le parc des expositions, géré par Avignon Tourisme, émanation (Société Publique Locale) de la Ville d'Avignon, accueille chaque année une trentaine de manifestations et événements. Le hic ? « Le caractère structurellement déficitaire de la gestion de cet équipement.» Pour faire clair ? Le modèle économique du lieu n'est pas au rendez-vous et son exploitation coûte.

Dommage,
car l'ambition est de faire du lieu, idéalement situé, un phare qui en plus d'être beau et utile, pourrait rapporter. Car la Ville est propriétaire de l'ensemble du parc à hauteur de 54 821m2 jouxtant deux zones respectivement de plus de 68 000m2 et 65 000m2, appartenant à la Région Sud et relevant en partie du domaine public aéroportuaire, dévolus à l'exploitation de hangars pour le parc des expos ainsi qu'à des parkings.

L'ambition ?
Plus que la réhabilitation et l'exploitation du parc des expos, il s'agit là d'appréhender une vision renouvelée et ambitieuse de cet espace de plus de 18 hectares idéalement situé «Une entrée de ville, un marqueur de l'agglomération d'Avignon (…/…), un élément essentiel du pôle technologique d'Agroparc qui concourt à l'attractivité économique du territoire.» est-il précisé dans le descriptif du point N°10 à l'ordre du jour de la séance du 18 juillet 2024.

Protocole de coopération
La Région Sud, la Caisse des dépôts, le Conseil départemental, Le Grand Avignon, la CCI de Vaucluse et la Ville –dont Citadis et Avignon Tourisme- font alliance pour ce projet où chacun évoque : une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

optimisation du foncier, le maintien de la vocation économique du site. La Ville précise prévoir la gestion intermédiaire du site, ainsi que la préservation des usages actuels permettant une exploitation à minima de l'équipement.

A l'étude ?
Les scénarii de modèles économiques et juridiques ; un schéma de développement économique et urbain à l'échelle de la ville et de l'agglo ; L'optimisation du foncier ; L'évolution du site ; Faisabilité et équilibre financier ; Les pistes de réversibilité, transformations, modalités de gestion, développement du foncier pour la partie non bâtie et attenante ; le diagnostic économique, les cibles des usages…

La date
La Ville d'Avignon souhaite la liquidation de la SCI (Société civile immobilière) du parc des expositions et la résiliation du Bail emphytéotique administratif (BEA) et de la convention d'exploitation non détachable une prise d'effet pour la résiliation anticipée au 31 décembre 2024.

Voir ci-dessous les votes et les débats de la délibération n°10 lors du conseil municipal du jeudi 18 juillet 2024